

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE**
19 juin 2024

Assainissement
L'Agglo va investir
64 millions d'euros sur 10 ans

Trois ans d'études auront été nécessaires pour élaborer le schéma directeur d'assainissement de Saint-Malo Agglomération. Ce document programme, de 2025 à 2034, les travaux à mener sur les 1 000 kilomètres de réseaux et la multitude d'ouvrages par où transitent les eaux usées et pluviales avant leur retour dans le milieu naturel : la mer. L'ampleur du budget, 64 millions sur 10 ans (sans compter les travaux « habituels ») et la nature des travaux prévus témoignent de la priorité des élus de réduire au maximum les rejets polluants. Un enjeu de taille pour un littoral où les zones Natura 2000, la conchyliculture et les usages récréatifs imposent un très haut niveau de qualité de l'eau.

Comment optimiser la collecte, le transport et le traitement des eaux usées et pluviales pour protéger la santé et la salubrité publique, et déverser le moins de polluants possibles dans le milieu naturel, notamment en mer, alors que le nombre d'habitants et les besoins augmentent en parallèle d'un durcissement récent et d'un autre à venir (la nouvelle directive eaux résiduaires urbaines) ?

Pour répondre à cette question, Saint-Malo Agglomération a mené, trois ans durant depuis janvier 2021, une étude visant à connaître, aux quatre centimètres près, les 1 000 kilomètres de réseaux d'assainissement collectif qui sillonnent ses 18 communes, le fonctionnement des ouvrages, l'impact sur les milieux aquatiques et la manière d'accompagner le développement d'un territoire dont l'attractivité ne se dément pas. Cette étude, qui a permis de dégager quatre scénarios et leur impact financier, a donné naissance à un schéma directeur d'assainissement optimal pour les dix ans à venir, de 2025 à 2034.

Le scénario retenu est un optimum technico-économique pour les réseaux d'assainissement des 18 communes. Il ne s'agit pas seulement de construire, de modifier ou de maintenir en bon état les ouvrages. L'Agglomération vise l'objectif réglementaire, très contraignant, de réduction des rejets des eaux usées et pluviales – également polluées – dans un milieu naturel très sensible et précieux à de nombreux titres : pour l'environnement et la

biodiversité, pour la qualité de vie et pour les activités humaines, qu'elles soient économiques (tourisme, pêche, conchyliculture, algoculture, etc.) ou plus récréatives (baignade, pêche à pied...). À cela s'ajoutent la nécessité de répondre aux besoins engendrés par les évolutions du territoire, notamment urbaines et démographiques, et celle, pour la ville de Saint-Malo, de maintenir un haut niveau de protection contre les inondations. Le schéma directeur d'assainissement différencie ainsi deux zones : Saint-Malo et les communes périphériques.

Hors Saint Malo : 31 millions d'euros pour préserver les milieux naturels

En dehors de Saint Malo, le schéma directeur assainissement se décline en quatre orientations générales. Il prévoit de mutualiser les stations d'épuration qui seront donc moins nombreuses (de 23 à 13 stations), mais plus efficaces. Il prend en compte le risque de Norovirus, ce qui va conduire à un abandon, à long terme, des lagunes, même conformes (les eaux pluviales iront vers des stations mutualisées où elles seront traitées aux UV). Il fixe un objectif de zéro déversement au milieu naturel ainsi que des contraintes d'implantation des stations (en dehors des zones humides et submersibles).

Hors Saint-Malo : où seront les 13 stations d'épuration ?

- 4 stations maintenues sans optimisation majeure : La Ville-ès-Nonais – Port Saint-Jean, Plerguer, Saint-Suliac et Miniac-Morvan Bourg ;
- 4 stations maintenues mais optimisées : Miniac-Morvan Actipole, Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine Saint-Jouan-des-Guérets et Cancale ;
- 5 nouvelles stations (extension ou construction complète) : Le Tronchet, La Gouesnière, Saint-Coulomb, La Fresnais, Saint Méloir-des-Ondes – Bourg ;

Des réseaux de transfert et des bassins de stockage seront aussi créés.

À Saint Malo : 33 millions d'euros pour lutter à la fois contre les inondations et contre la pollution

À Saint-Malo, la zone urbaine est en partie construite sous le niveau des hautes mers, soumise aux plus grandes marées d'Europe et que traverse la rivière en grande partie canalisée du Routhouan, véritable épine dorsale du réseau d'assainissement. Cela nécessite un dispositif complexe pour lutter à la fois contre les inondations et la pollution. Le schéma directeur a donc un double objectif : maintenir le niveau de protection actuel contre les risques d'inondation (il faut se rappeler que, dans les années 80, certains quartiers n'étaient plus assurables) tout en respectant des objectifs renforcés de lutte contre la pollution. Il prévoit d'optimiser le débit arrivant à la station d'épuration de Grande-Rivière, de renforcer les capacités de stockage et de pompage, de finaliser la mise en séparatif (une canalisation pour les eaux usées, une autre pour les eaux pluviales) dans les secteurs prioritaires et de prétraiter les eaux pluviales avant rejet, de maintenir des réseaux unitaires sur les autres secteurs pour permettre la collecte et le traitement des petites pluies.

Pour lutter contre la pollution, un deuxième bassin tampon sous Marville

Saint-Malo ayant la particularité d'avoir une grande partie de son réseau en unitaire, des bassins tampons ont été créés pour stocker le surplus d'eau en cas de fortes pluies. D'une capacité de 6 000 m³, celui de Marville, sous le parking du stade, est le plus important. Par temps sec, les effluents poursuivent leur route vers la station d'épuration, mais en cas de fortes pluies, seule une partie des effluents en prend la direction, le surplus étant dirigé vers le Routhouan, puis rejeté dans la mer. Pour limiter encore plus les risques de déversement d'eaux polluées dans le milieu naturel, la capacité du bassin tampon de Marville va plus que doubler grâce à la construction d'un deuxième bassin de 8 000 m³ en 2028 et 2029. La capacité de pompage de Marville va aussi augmenter (+600 m³/h).

Des investissements à la hauteur des enjeux, mais sans emprunt et sans hausse de la redevance

Le schéma directeur d'assainissement prévoit ainsi 64 millions d'euros d'investissement sur 10 ans, soit 6,4 millions par an. En incluant une provision pour les travaux qui n'en font pas partie, cela donne un budget moyen des investissements de 7,5 millions par an. Ce budget a été établi sans avoir recours à l'emprunt et sans augmentation de la redevance assainissement (hormis l'harmonisation en cours à l'échelle communautaire d'ici 2028 : à service égal, tarif égal !). Les subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne compteront pour 30 à 40 % de l'investissement.

Les investissements prévus sont par ailleurs complémentaires aux exigences des nouveaux contrats d'exploitation en place depuis le 1er janvier 2024 (avec Suez pour les communes de Saint-Malo, Saint-Jouan-des-Guérets, Saint-Coulomb, Saint-Père-Marc-en-Poulet, La ville-ès-Nonais, puis Saint-Suliac à compter de 2026 ; les autres communes restant chez Veolia). Ces contrats prévoient des diagnostics permanents renforcés et généralisés, une gestion dynamique des ouvrages et un suivi du milieu avec une modélisation de la pollution. Le contrat de Saint-Malo prévoit également d'évaluer l'impact des aménagements réalisés.

Encadré

Les travaux issus du schéma directeur d'assainissement sont parfaitement en lien avec plusieurs ambitions du projet de territoire de Saint-Malo Agglomération :

- Avec l'ambition 1 qui porte sur le respect de l'environnement, puisqu'il s'agit d'améliorer la qualité des cours d'eau du territoire pour répondre aux exigences européennes et aux chantiers de renaturation portés par les SAGE.
- Avec l'ambition 3 d'une Agglomération au service du bien-vivre ensemble et du bien commun, parce que le développement des communes dans le cadre des plans locaux d'urbanisme et du PLH intercommunal ne peut se faire sans des stations d'épuration en capacité de traiter les eaux usées de la population raccordée.
- Avec l'ambition 4 sur l'attractivité du territoire compte tenu des enjeux économiques (ostréiculture, tourisme...) en lien avec la qualité bactériologique et norovirus des milieux naturels.

Contact

Anne-Marie Maisonneuve
Directrice de la communication
(en remplacement de Gaëlle Gouchet)
06 75 75 51 09
a.maisonneuve@stmalo-agglomeration.fr

Benoît Sourd
Responsable de la communication éditoriale
06.27.45.95.26
b.sourd@stmalo-agglomeration.fr

Saint-Malo Agglomération
6 rue de la Ville Jégu - BP 11
35260 CANCALE
02 23 15 10 85
www.stmalo-agglomeration.fr